

Index des Journaux. 1830.

BILLS, envoyés par l'Assemblée.

- été présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement que pour celui-ci. Ce Bill est réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, 204.
- “ Acte en faveur d'une certaine Congrégation Religieuse à Montréal connue sous la dénomination de “ Presbytériens. Reçu par Message. Lu une première fois, 56. Lu une seconde fois, 60. La Chambre en Comité. Elle se remet sans faire rapport, 70.
- “ Acte pour assurer l'indépendance des Juges en cette “ Province, et pour d'autres fins y mentionnées.” Reçu par Message, 59. Lu une première fois, 60. Lu une seconde fois. Motion, que ce Bill soit mis en Comité général Lundi prochain. La question préalable est mise et négative, 101. La Chambre en Comité sur le Bill, 107. Différentes résolutions ont été proposées et lues relativement à l'indépendance des Juges, 129, 130. La Chambre en Comité sur ces Résolutions. Rapport de quelques progrès, 150. La Chambre en Comité général se remet sans faire de rapport, 155. La Chambre de nouveau en Comité sur ce Bill. Rapport avec des amendemens, 130. Ils sont adoptés, 146. Le Bill, sur motion, est référé de nouveau à un Comité général, 155. Rapport avec de nouveaux amendemens, 156. Ils sont adoptés, 157. Le Bill lu une troisième fois. Passé et envoyé à l'Assemblée pour qu'elle concoure aux amendemens, 161. Il n'a pas été renvoyé.
- “ Acte pour abroger certaines parties d'un Acte passé “ dans la trente-quatrième année du Règne de feu “ Sa Majesté, intitulé, “ Acte qui divise la Pro- “ vince du Bas-Canada, qui amende la Judicature “ d'icelle, et qui rappelle certaines Lois y mention- “ nées,” et pour définir les Bornes du District des “ Trois-Rivières.” Reçu par Message. Lu une première fois, 60. Lu une seconde fois et référé à un Comité Spécial, 63. Rapport sans amendement, 81. Le Bill lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 83. Sanction Royale, 201.
- “ Acte pour indemniser les Membres de l'Assemblée “ des dépenses qu'ils encourent en assistant aux Ses- “ sions de la Législature.” Reçu par Message, 70. Lu une première fois, 71. L'Administrateur du Gouvernement consent à ce que la Chambre procède sur ce Bill, 89. Il est lu une seconde fois, 106. La Chambre en Comité, 112. Elle se remet sans faire de rapport, 115.
- “ Acte pour incorporer certaines personnes sous le “ nom de la Société Amicale de Québec,” Reçu par Message, 72. Lu une première fois, 73. Lu une seconde fois. Référé à un Comité Spécial, 75. Rapport sans amendement, 90. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 96. Sanction Royale, 201.
- “ Acte pour la qualification des Juges de Paix,” Reçu par Message. Lu une première fois, 73. Lu une seconde fois, 75. La Chambre en Comité, 80. Rapport avec des amendemens, 85. Ils sont adoptés, 88. Le Bill sur la réjection de la motion pour en remettre la troisième lecture au premier jour d'Août prochain, est lu pour la troisième fois. Passé et envoyé à l'Assemblée pour qu'elle concoure aux Amendemens, 93. Elle y acquiesce et le renvoie, 148, 149. Sanction Royale, 204.

BILLS, envoyés par l'Assemblée.

- “ Acte pour autoriser l'avance d'une certaine somme d'argent afin de mettre la Société d'Histoire Naturelle à Montréal en état de faire l'acquisition d'un Cabinet de Minéraux. Reçu par Message. Lu une première fois, 73. L'Administrateur du Gouvernement consent à ce que la Chambre procède sur ce Bill et en donne avis. Lu une seconde fois, 74. La Chambre en Comité, 80. Rapport sans amendement, 81. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 83. Sanction Royale, 201.
- “ Acte pour affecter une certaine somme d'argent à “ l'effet de s'assurer s'il est praticable de pouvoir “ ériger un Pont sur la Rivière Saint Maurice.” Reçu par Message, 78. Lu une première fois, 79. Lu une seconde fois, 84. La Chambre en Comité, 87. Rapport sans amendement, 88. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 94. Sanction Royale, 201.
- “ Acte pour rappeler un certain Acte ou Ordonnance y mentionné, et qui pourvoit d'une manière plus efficace à des réglemens concernant la pratique de la Médecine, la Chirurgie et la profession d'Accoucheur.” Reçu par Message, 78. Lu une première fois, 79. Lu une seconde fois. Référé à un Comité Spécial, 84. Rapport avec des amendemens, 121. Ils sont adoptés, 132, 133, 134. Le Bill est lu une troisième fois. Passé et envoyé à l'Assemblée pour qu'elle concoure aux amendemens, 151. Il n'a pas été renvoyé.
- “ Acte pour établir des Bureaux d'Enregistrement “ dans les Comtés de Drummond, Sherbrooke, Stan- “ stead, Shefford et Missisquoi.” Reçu par Message. Lu une première fois, 84. Lu une seconde fois, 89. La Chambre en Comité. Rapport sans amendement, 94. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 98. Sanction Royale, 201.
- “ Acte pour affecter une certaine somme d'argent “ pour encourager ultérieurement Pierre Chasseur.” Reçu par Message. Lu une première fois, 86. Lu une seconde fois, 89. La Chambre en Comité. Message envoyé à l'Assemblée lui demandant communication des documens sur lesquels ce Bill est fondé, 94. Rapport du Maître en Chancellerie, 97. Les documens sont communiqués, 112. La Chambre de nouveau en Comité. Rapport sans amendemens, 115. Lu une troisième fois. Passé. Avis en est donné à l'Assemblée, 117. Sanction Royale, 202.
- “ Acte pour amender certains Actes y mentionnés re- “ lativement à la décision sommaire de certaines pe- “ tites causes” Reçu par Message. Lu une première fois, 86. Lu une seconde fois, 89. La Chambre en Comité. Rapport de quelques progrès. La question, si le Comité aura la permission de siéger de nouveau est négative, et le Bill référé à un Comité Spécial, 103. Rapport avec des amendemens, 123. Ils sont adoptés, 132. Le Bill lu une troisième fois. Passé et envoyé à l'Assemblée pour sa concurrence aux amendemens, 138. Il n'a pas été renvoyé.
- “ Acte pour accélérer les procédures sur les rapports “ des Shérifs.” Reçu par Message. Lu une première fois, 87. Lu une seconde fois. Référé à un